

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 OCTOBRE 2022

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	23

L'an deux mille vingt deux, le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.ALLIERI Gérard, Maire.

OBJET
N°2022-10-5

Approbation Programme aménagement
ONF - Période 2023/2027

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mmes HENRY-FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mmes LORIN-CRIDEL-RIQUET-LIGI-USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.PERREY-COMMITO-Mmes GRANDMOUGIN-FONDEUR-M.ZANCHIN

Excusés :

M.LENOBLE ayant donné pouvoir à Mme LORIN-CRIDEL
M.SAUVLET ayant donné pouvoir à M.PESCE
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.BASSO
M.SULLI ayant donné pouvoir à Mme FONDEUR
M.TURCHI ayant donné pouvoir à M.ALLIERI

Absents : M.CANON - Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 14 octobre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 octobre 2022.

Le Maire,



Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre forêt soumise au régime forestier est gérée conformément à un document d'aménagement forestier tel que le prévoient les articles L212-1 et suivants et D212-1 et suivants du Code Forestier.

Selon ces textes, ce document d'aménagement, établi conformément aux directives et schémas régionaux, prend en compte les objectifs de gestion durable, notamment la contribution actuelle et potentielle de la forêt à l'équilibre des fonctions écologique, économique et sociale du territoire où elle se situe, ainsi que les caractéristiques des bassins d'approvisionnement des industries du bois. Il fixe l'assiette des coupes.

Il comprend :

-des analyses préalables portant sur le milieu naturel, le patrimoine culturel et les besoins, en matière économique, sociale et environnementale

-une partie technique qui rassemble des renseignements généraux sur la forêt

-une partie économique, qui comprend le bilan financier prévisionnel des programmes d'action envisagés

REÇU EN PRÉFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054215403148-20221013-2022_10_5-D

Il est préparé par l'Office National des Forêts et la Commune sur laquelle se trouvent les bois et forêts est consultée pour accord lors de l'élaboration du document d'aménagement pour les bois et forêts lui appartenant.

Un exemplaire complet de ce document a été remis aux élus.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver ce projet de document de prorogation simple de l'aménagement de la forêt communale de LEXY 2023/2027.

Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de prorogation simple de l'aménagement forestier 2023/2027 tel que présenté.

ACCEPTE les propositions contenues dans le projet.

CHARGE le Maire et l'ONF, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-20221013-2022_10_5-D